

Préambule

Ce rapport est établi en application de l'article L.2311-1.1 du code général des collectivités territoriales.

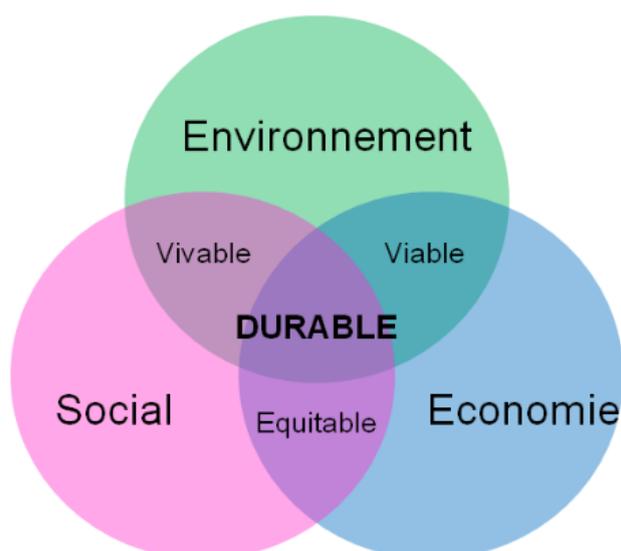
En effet, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants doivent, préalablement aux débats sur le projet de budget, présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, et détailler les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Le contenu de ce rapport et si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixées à l'article D.2311-5.5 du code précité.

Le RDD permet de rendre compte des actions les plus emblématiques menées par la Communauté de communes Thelloise (CCT) sur son territoire et dans son fonctionnement pour répondre aux enjeux du développement durable, étant rappelé la volonté du Conseil communautaire que des prescriptions environnementales irriguent l'ensemble les compétences mises en œuvre par la CCT.

Pour rappel, les 5 finalités du Développement Durable sont :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



Sommaire

I. Les modalités d'élaboration du RDD 2021	4
II. La présentation du territoire et des compétences de la CCT	4
III. Les actions et politiques publiques conduites et poursuivies par la CCT	11
1. En matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère	11
2. En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources	17
3. En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations	19
4. En matière d'animation locale et de gouvernance de la CCT	20
5. En matière de dynamiques et de développement	22
IV. Conclusion.....	24



I. Les modalités d'élaboration du RDD 2021

Ce rapport a été élaboré en interne par le pôle Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes Thelloise (CCT) en prenant en compte les documents et informations transmis à la Chargée de mission dédiée aux thématiques, Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Développement Durable (DD), par l'ensemble des responsables de pôle et de projets.

A travers la rédaction de ce RDD, la CCT a donc l'opportunité de présenter, le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que celui de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

L'élaboration de ce rapport est l'occasion de prendre du recul et de la hauteur sur les politiques et actions menées jusqu'à ce jour sur le territoire, d'en évaluer les impacts et de réfléchir aux axes d'amélioration à y apporter.

L'objectif à atteindre porte sur l'adaptation du territoire face au changement climatique par différents biais, dans un but de réduction notamment des gaz à effets de serres (GES), une meilleure gestion des déchets, une utilisation des énergies renouvelables accrue, la lutte contre les passoires énergétiques et d'autres actions à mettre en place en ce sens.

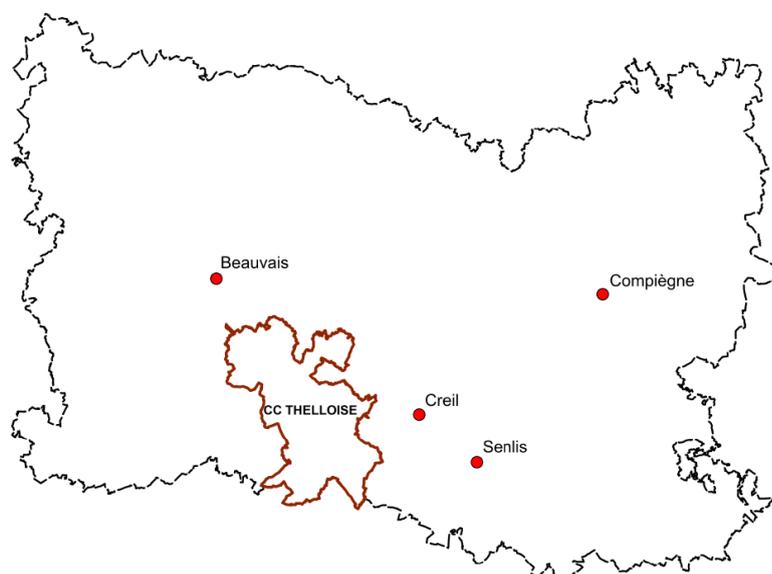
A noter que ce rapport est établi dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire.

II. La présentation du territoire et des compétences de la CCT

Recomposée à partir du 1^{er} janvier 2017, la CCT compte, depuis le 1^{er} janvier 2019, 40 communes et 60 491 habitants (dernier recensement INSEE 2017, population municipale).

Le territoire couvre une zone en pleine évolution, porteuse de projets ambitieux en faveur de la transition énergétique, de l'innovation, de la préservation des milieux et d'un développement économique responsable.

Les services de la CCT œuvrent au quotidien pour la préservation de la qualité de vie des habitants.



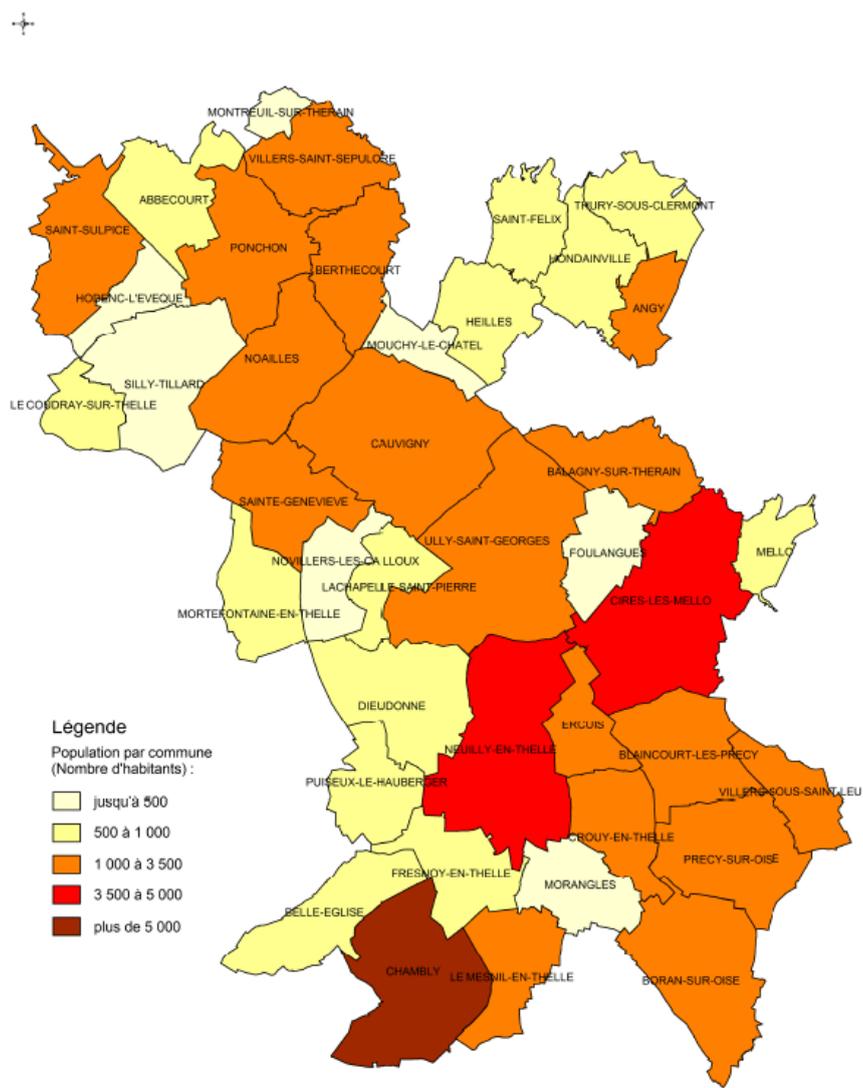
La diversité des paysages, la richesse de son patrimoine naturel et bâti et le positionnement du

territoire aux portes de l'Île-de-France confèrent à la CCT une attractivité accrue. Le territoire a connu une forte augmentation de sa population entre 1968 et 2012, qui se confirme dans le dernier recensement de 2017. Le territoire bénéficie également d'une forte attractivité économique, confirmé lors de l'étude effectuée par la CCI pour le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) de 2019 rendu obligatoire par la loi ELAN (Loi portant Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique).

Le territoire compte une forte présence de terres agricoles, c'est pourquoi la CCT a également engagé un diagnostic agricole de son territoire en 2019.

De cette dynamique, découlent des besoins qui concernent les infrastructures, les logements, les équipements, les services, les énergies et la gestion des déchets en augmentation constante. Le dynamisme du territoire ne peut en effet se concevoir sans la prise en compte de certaines contraintes et problématiques, tout particulièrement, celles liées à la vulnérabilité aux risques d'inondations.

En tant qu'EPCI, la CCT exerce trois types de compétences : celles qui sont obligatoires, celles optionnelles et celles supplémentaires.



Echelle : 1/120 000e
Source : Cadastre, D.G.F.I.P., 2020
R.C.P. : I.N.B.E.E., 2021
CC Thelloise
Janvier 2021

Compétences obligatoires :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Élaboration du projet de territoire de la CCT,
- Développement de partenariats avec les EPCI oisiens tels que la mutualisation des achats,
- Animation et gestion du projet de territoire de la CCT, en relais et en partenariat avec la Région Hauts-de-France et le département de l'Oise,
- Tenue à jour des services au public sur le territoire de la CCT et leur coordination,
- Ouverture des services publics communautaires au numérique,
- Déploiement des bornes électriques dans le cadre d'un service écomobilités,
- Constitution de réserves foncières nécessaires aux projets et compétences communautaires.

Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du code général des collectivités territoriales :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités d'intérêt communautaire ;
 - Accompagner les porteurs de projet de création et de reprise d'entreprises artisanales et commerciales,
 - Favoriser la réalisation des projets de développement des entreprises commerciales et artisanales,
 - Conseiller, soutenir les entreprises artisanales et commerciales dans les besoins qu'elles expriment face à un cadre juridique sans cesse en évolution et contraignant (stratégie commerciale/communication/numérique/démarche qualité/accessibilité des locaux/diagnostics/formation/recrutement...),
 - Exploiter le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial,
 - Mettre en place un outil renseignant sur les dynamiques et équilibre commerciaux,
 - Plus généralement, insérer, dans tous les projets de la CCT, la dimension commerce local et soutien aux activités commerciales et artisanales,
 - Soutenir la création et le développement pérennes des associations de commerçants,
 - Exprimer des avis dans le cadre des demandes de dérogation au repos dominical,
 - Accompagner le développement numérique,
 - Repérer, soutenir et proposer toutes les actions susceptibles de renforcer le tissu commercial et artisanal du territoire,
 - Constituer et mettre à jour l'annuaire des artisans et commerces de la Thelloise,
 - Envisager à termes l'élaboration d'un règlement de publicité.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3° Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Compétences optionnelles :

1° Assainissement

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

2° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Protection et mise en valeur du patrimoine rural, agricole et forestier
- Protection et mise en valeur du patrimoine architectural, bâti et naturel

3° Politique du logement et du cadre de vie

- Elaboration d'un programme local de l'habitat (PLH)
- Intervention en matière d'amélioration de l'habitat
- Soutien aux opérations communales de toute nature dans le domaine du logement notamment les lotissements et le développement du locatif public et privé.

4° Voiries et infrastructures

- Étude et soutien aux opérations communales en matière de renforcement et d'amélioration de la voirie communale
- Entretien de la voiries communale (hors voiries d'intérêt communautaire) concernant le gravillonnage en qualité de coordinateur dans le cadre de groupement de commandes tels que défini à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- Création, aménagement de voiries d'intérêt communautaire : voie communale respectant à la fois les trois conditions suivantes :
 - Voie communale reliant une commune à une autre ou à un axe de classement supérieur (route départementale ou nationale)
 - Voie permettant la réalisation d'au moins trois motifs de déplacements parmi les quatre suivants : travail, services, commerces et éducation
 - Voie supportant un trafic moyen supérieur à 400 véhicules par jour.

5° Action sociale d'intérêt communautaire

En matière d'actions sociales d'intérêt communautaire, sont déclarées d'intérêt communautaire les actions sociales suivantes :

- Élaboration de « contrats enfance et temps libre » ainsi que tous les autres contrats de même nature qui s'y substitueraient et mise en œuvre des actions contenues dans ces contrats ;
- Halte-garderie itinérante ;
- Relais d'Assistantes Maternelles (RAM),
- Transport vers les centres de loisirs :
 - Prise en charge sous la forme de forfait, d'un trajet par semaine lié aux activités des centres de loisirs pendant les vacances scolaires, non comprises les vacances de fin d'année (Noël/nouvelle année), à raison d'un forfait de 400 € TTC par semaine d'ouverture et par CLSH,
 - Possibilité d'utiliser cette enveloppe plafonnée sur la durée de l'année civile, à raison d'un ou de plusieurs transports pendant la même semaine de vacances scolaires, sous réserve de l'effectivité de la dépense.

6° Équipements sportifs, socio-culturels et scolaires

- Construction, entretien et fonctionnement des piscines
- Construction, entretien et gestion des équipements sportifs liés aux collèges
- Contribution légale aux investissements relatifs à la rénovation des collèges

7° Création et gestion des maisons de services publics et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Compétences dites supplémentaires :

1° Transports - Organisation de la mobilité

- Étude et mise en œuvre de toute opération contribuant à l'amélioration des transports publics et privés,
- Mise en place d'un service de transports collectifs à la demande par délégation de compétence conclue avec une autorité organisatrice de transport de premier rang,
- Organisation de la mobilité.

2° Etude, programmation et promotion

Toute action de promotion, de communication, d'animation et d'information à caractère intercommunal qui s'avérerait justifiée et bénéfique à la population et aux entreprises du Territoire de l'EPCI notamment par l'adhésion au réseau des missions locales apportant ainsi une offre de service en direction des entreprises et contribuant par ailleurs à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans révolus, sortis du système scolaire.

3° Secours et lutte contre l'incendie

Contribution au service départementale d'incendie et de secours (transférée au SDIS).

4° Aménagement numérique - Très Haut Débit,

- Développement des nouvelles de l'information et de la communication dans l'objectif d'optimiser la couverture du territoire communautaire en termes de NTIC par l'accompagnement des réseaux et opérateurs privés, la création et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux et de services de télécommunications, communications électroniques dans les conditions fixées à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales et ce compris, l'élaboration, la mise en œuvre, la gestion et la mutualisation d'un système d'informations géographiques (SIG) relatif à ces réseaux,
- La fourniture des services de communication électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée ;
- Le développement (e-services...) en faveur tant de ses membres que des administrés.

5° Préfiguration et fonctionnement du Pays

Mise en œuvre du projet de Territoire et tout autre dispositif contractuel de programmation, de développement et d'aménagement du territoire ;

6° Aménagement et développement du territoire (instruction du droit des sols...),

- Instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes qui en font la demande en matière d'élaboration, de révision et de modifications des documents locaux de planification.

7° Elaboration, mise en œuvre et gestion d'un Système d'Information Géographique (SIG).

S'agissant des compétences de la Communauté de communes Thelloise, il y a lieu de se référer à l'arrêté préfectoral en date du 19 juin 2019 disponible sur le site internet www.thelloise.fr.

Schématiquement et avant d'aborder les actions déjà entreprises et celles envisagées pour 2021, la CCT souhaite réaffirmer sa volonté que toutes ses actions et politiques soient sous-tendues par des préoccupations environnementales comme évoqué en introduction.

Les éléments de ce plan s'articulent autour d'actions déjà entreprises ; documents cadres en cours tels que la mise en révision du SCOT ou encore l'Etude de Planification Energétique et le Plan Climat air Energie Territorial et le Plan Local de l'Habitat à venir. Ils renvoient aussi à des projets émergents.

En s'engageant dans une démarche de développement durable, la CCT prépare son avenir en conciliant le développement économique, le progrès social et la protection de l'environnement.

Les politiques publiques liées à l'eau, la biodiversité, la gestion de l'espace, les déchets et les mobilités sont des leviers pour agir sur le territoire.

Les pistes de réflexion de la CCT demeurent les suivantes :

- Pour mieux gérer les ressources du territoire intercommunal : valoriser localement les déchets, favoriser une meilleure gestion de l'eau sur le territoire, encourager la restauration des berges des rivières, prendre en compte les risques sur le territoire notamment liés à la présence de l'eau ;
- Agir sur les mobilités avec la prise de compétence organisation de la mobilité en promouvant des modes de déplacements respectueux de l'environnement, favorisant l'intermodalité, les circulations douces et le covoiturage ;

- Mettre en œuvre une démarche globale de développement durable en finalisant la révision du SCOT, en nous engageant résolument dans l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial ;
- Décliner le développement durable dans la mise en œuvre de l'ensemble des compétences de la CCT en mobilisant les habitants sur le devenir de leur territoire, en les faisant participer aux choix et aux décisions, ainsi qu'en les associant à leur mise en œuvre ;



Echelle : 1/ 1 200è
 Cadastre, D.G.F.I.P., 2019
 CC Thelloise
 2020

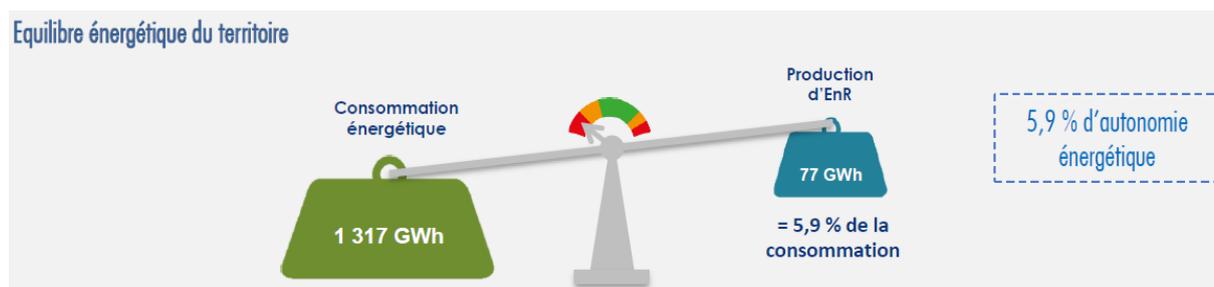
III. Les actions et politiques publiques conduites et poursuivies par la CCT

1. En matière de lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère

De nouveaux documents de planification

La CCT a prescrit en avril 2018 l'élaboration de son premier *Plan Climat Air Energie Territorial* (PCAET). Ce dernier est un outil incontournable de lutte contre le changement climatique.

La CCT a lancé au préalable une Étude de Planification Énergétique avec le concours du Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60). Depuis achevée, elle a fait l'objet d'une présentation aux élus en février 2020 et constitue près de 50 % du contenu du PCAET.



Le PCAET comportant également un volet qualité de l'air et séquestration des Gaz à Effets de Serre (GES), la CCT va faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage dans le courant de l'année 2021 afin de conduire l'élaboration complète de ce document de planification.

Des études relatives à la concentration de polluants présents sur le territoire et le potentiel de développement des Énergies Renouvelables sur le périmètre seront notamment menées.

Elles permettront de cibler les émetteurs de pollution et d'enrayer le phénomène par des actions liées, à renforcer par la présence du Plan de Protection de l'Atmosphère du Creillois.

Bien sûr, la lutte contre le *changement climatique* est étroitement liée à l'effort de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Pour y contribuer, tous les services sont d'ores et déjà mobilisés.

L'offre de services de transport à la demande Pass Thelle Bus

Le marché de service de transport à la demande « Pass Thelle Bus » arrive à échéance le 16 juillet 2021 et un nouvel Appel d'offres sera lancé afin de poursuivre l'offre actuellement proposée sur le territoire de la Communauté de communes, ainsi que dans les pôles attractifs. L'objectif de cette offre de service est notamment de réduire l'usage de la voiture unique.

Le développement de modes de déplacements plus performants énergétiquement parlant, pour limiter la pollution et lutter contre le changement climatique retentissant sur la santé constitue également un des objectifs que s'est fixé la CCT..

Cette stratégie anime d'ailleurs les évolutions successives du service *Pass Thelle Bus* avec :

- Au Sud, la mise en place de dessertes pour satisfaire une demande très forte ;

La gare de Chantilly et de Cires les Mello avec deux horaires le matin et deux reprises le soir, facilitent les déplacements des actifs vers la ligne régionale ferroviaire Amiens-Paris Gare du Nord, depuis 2018.

L'hôpital de Beaumont sur Oise desservi en journée entre 8h00 et 12h30 et 13h30 à 18h30 en transport à la demande depuis le 8 octobre 2019.

La gare de Persan pour des liaisons aéroport Roissy-Charles de Gaulle à des horaires correspondants aux heures de pointe pour faciliter le déplacement des actifs (mise en place d'une ligne régulière) depuis le 31 août 2020.

Chambly, commune avec la plus forte densité de la CCT et qui représente un pôle attractif important sur le territoire, est desservie par le *Pass Thelle Bus* en gare, à la piscine, dans la zone commerciale des Portes de l'Oise, dans la zone d'activités les Portes Sud au *Chamblyrama* et dans la zone des Pointes.



- Au Nord, la destination de Beauvais,

Le *Pass Thelle Bus* dessert depuis plus de 10 ans la clinique du parc, la cathédrale et l'hôpital. Aussi la desserte de la Zone commerciale et d'activités d'Allonne est disponible depuis quelques années.

Au 1^{er} septembre 2019, le *Pass Thelle Bus* peut également se rendre en gare et permettre ainsi aux administrés de rejoindre Paris, Creil ou encore le Tréport par le train.

La gare de Beauvais est également un pôle multimodal pour rejoindre :

- L'aéroport de Beauvais (Ligne Régionale et réseau « Corolis » de l'agglomération du Beauvaisis),
- La ville d'Amiens (Ligne Régionale),
- La ville de Beauvais avec tous les arrêts du réseau « Corolis ».

Les gares de Saint-Sulpice et Laboissière-en-Thelle font également parties de l'offre de transport *Pass Thelle Bus*.

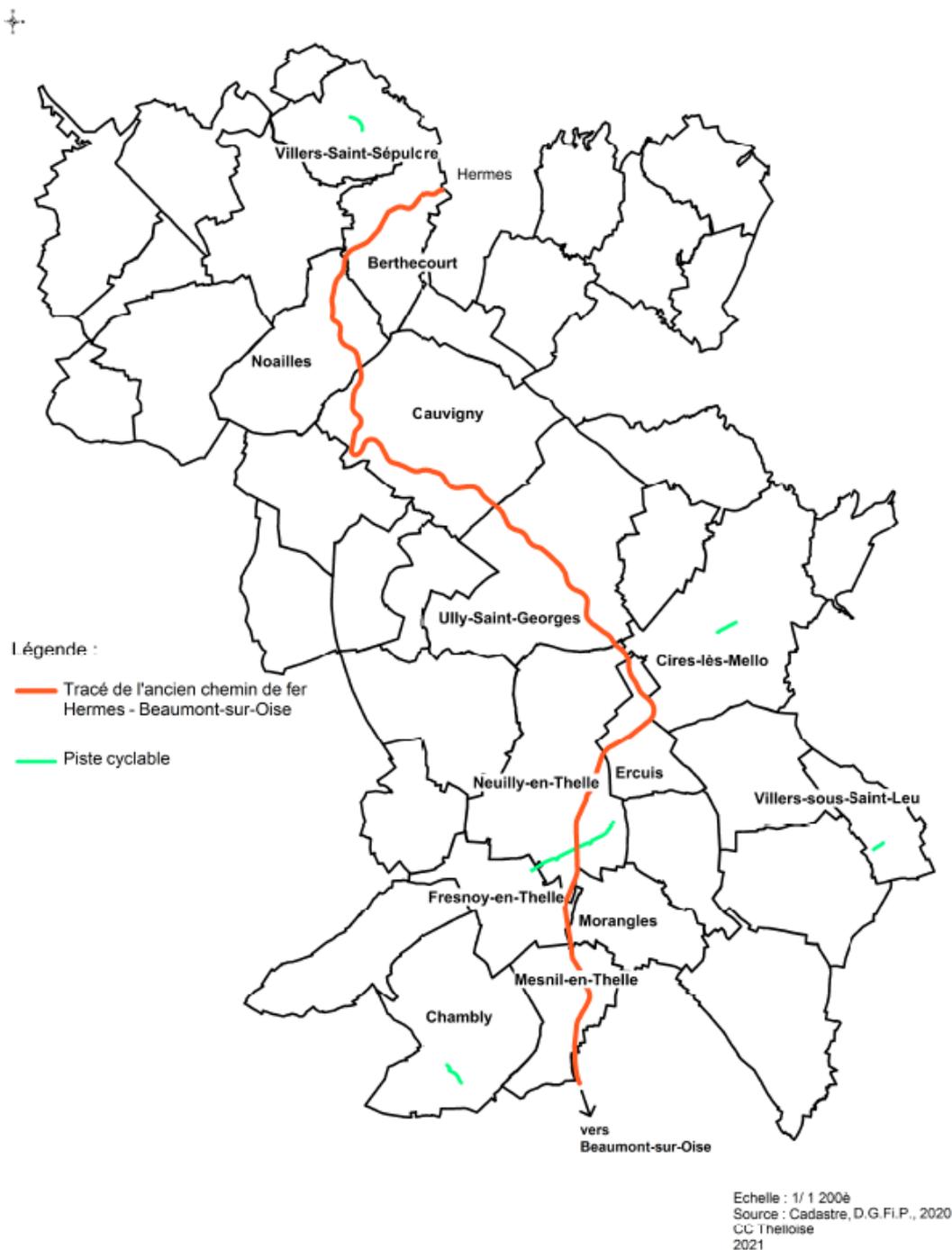
Le *Pass Thelle Bus* s'est donc adapté au territoire peu dense au nord, où l'offre est proposée avec réservation grâce au transport à la demande. Au sud avec un territoire plus urbanisé où le transport à la demande existe et est mixé avec la mise en place d'une ligne régulière pour desservir notamment les gares de Chambly et Persan.

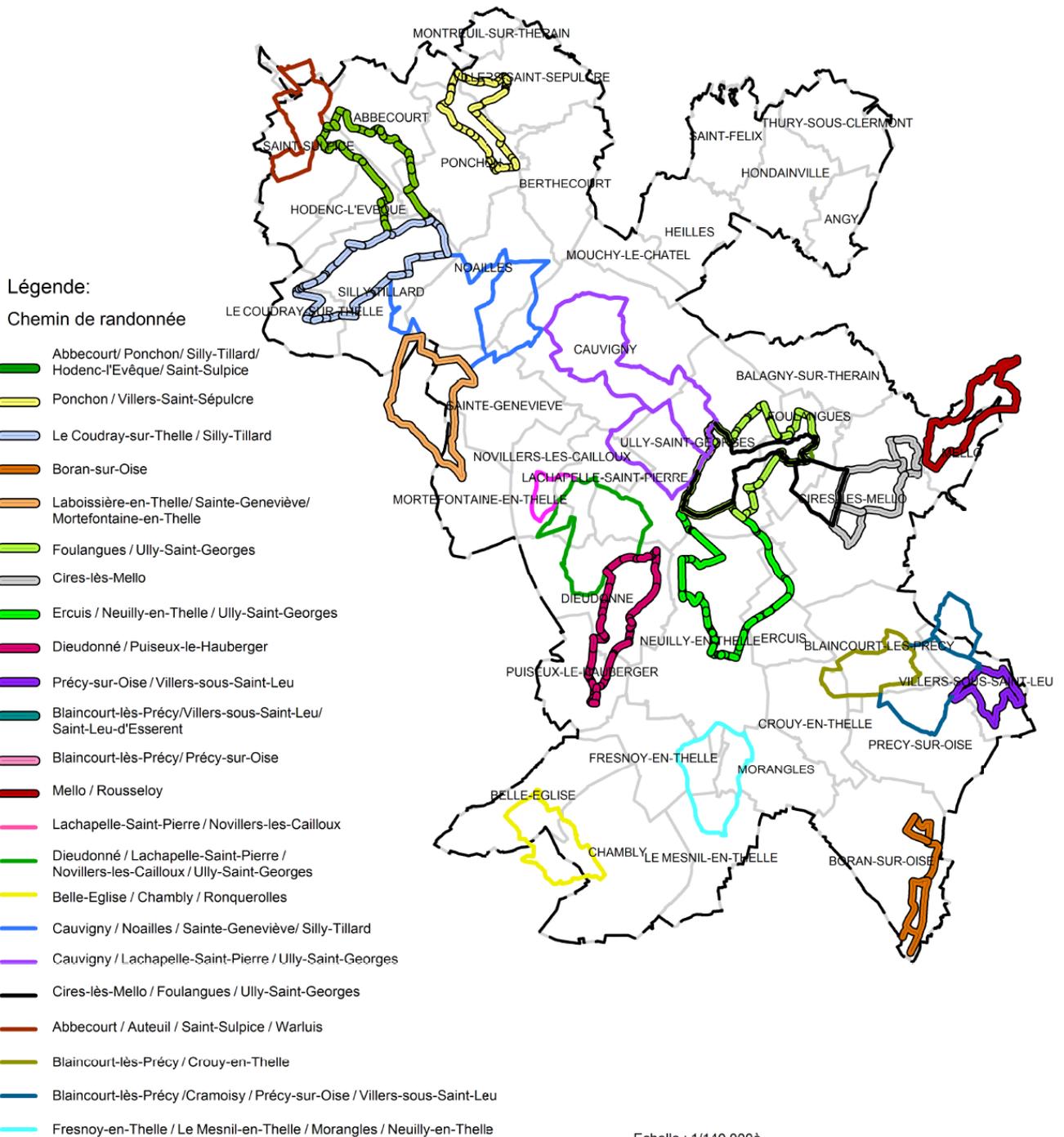
Les chemins de randonnée et voies cyclables

Autre action engagée par la CCT dans le domaine des *chemins de randonnée*, le recensement des chemins existants sur l'ensemble du territoire et l'examen de nouveaux cheminements avec le bouclage des chemins existants pour disposer d'un itinéraire cohérent telle que la liaison Blaincourt-lès-Précy/Neuilley-en-Thelle par Ercuis, ainsi que le chemin des marais reliant Chambly à Belle-Eglise. Ces chemins visent à favoriser la découverte du territoire sans production de gaz à effet de serre. Ils feront l'objet d'une promotion au travers du partenariat instauré avec Oise Tourisme engagé fin 2019. L'utilisation de ces itinéraires aura aussi un effet positif puisqu'il permettra de nouveaux modes de déplacements doux à la population.

Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de son plan d'actions stratégiques TOURISME 2020 -

2022, la CCT soutient le projet de création de la Véloroute V 32 sur le tracé de l'ancienne voie ferrée Hermes – Beaumont sur Oise (1879 – 1959). L'itinérance proposée, d'une trentaine de km, offre une traversée du territoire de la Thelloise et passe par Berthecourt, Noailles, Ully-Saint-Georges, Ercuis, Neuilly-en-Thelle ; Morangles et Le Mesnil-en-Thelle. Plébiscité par les associations cyclistes de l'Oise et d'Île-de-France, cet itinéraire, déjà praticable en VTC sur plusieurs tronçons, serait une belle et douce alternative dans le cadre d'une liaison Beauvais – Paris.





Echelle : 1/140 000è
Source : Cadastre, D.G.Fi.P., 2019
Vue aérienne, P.V.A. 2018, Conseil Départemental de l'Oise, 2018
Communauté de communes Thelloise
2020

Gestions des risques

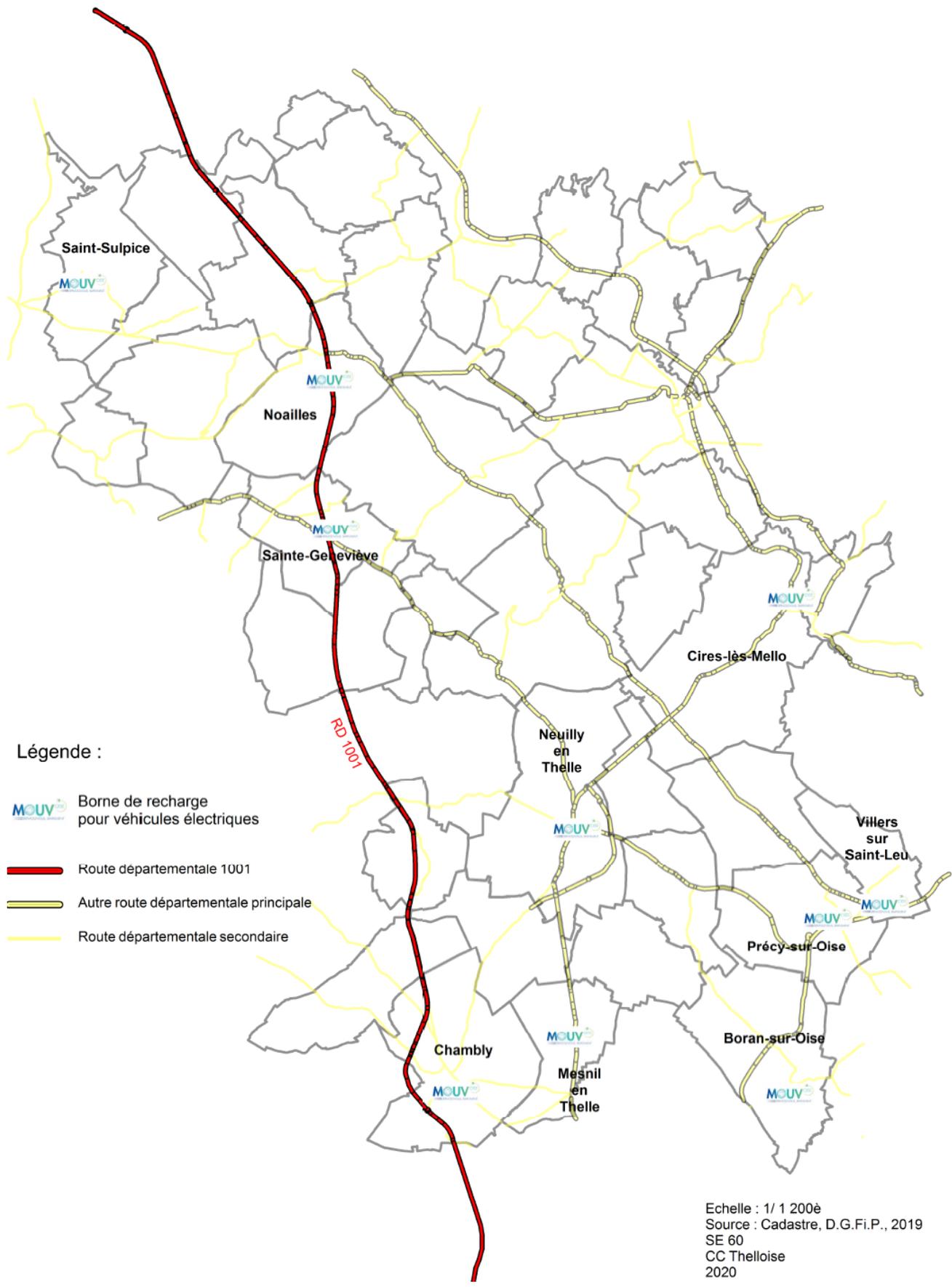
En matière de *gestion des risques*, la CCT est associée à la stratégie de prise en compte et de gestion du risque d'inondation de la Vallée de l'Oise via l'intégration des Communes de Villers-sous-Saint-Leu et Précy-sur-Oise dans le Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI).

Le SCOT prescrit en 2017 et qui sera arrêté au 2^{ème} trimestre 2021, jouera le rôle de document intégrateur en prenant en compte l'ensemble des documents en cours de réflexion impactant le territoire ainsi que les efforts consentis par chaque service pour lutter contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère.

Les bornes de recharge pour véhicules électriques

Des bornes de recharge pour les véhicules électriques, ont été mises en place depuis 2017 dans plusieurs communes de la CCT. On peut en trouver environ tous les 30 km et l'emplacement des bornes est disponible dans le lien suivant : mouvoise.fr//trouver-une-borne.





Légende :

-  Borne de recharge pour véhicules électriques
-  Route départementale 1001
-  Autre route départementale principale
-  Route départementale secondaire

Echelle : 1/ 1 200è
 Source : Cadastre, D.G.Fi.P., 2019
 SE 60
 CC Thelloise
 2020

2. En matière de préservation de la biodiversité, de protection des milieux et des ressources

Le territoire de la CCT présente des paysages variés avec 6 entités paysagères majeures dont le bocage du Bray au Nord-ouest et les vallées de l'Oise et de l'Esches au Sud du territoire. Il est parcouru par de vastes espaces agricoles tabulaires ou vallonnés notamment le plateau agricole du Thelle. Les espaces des vallées marquent aussi de leur empreinte le territoire : la vallée du Thérain, celle de l'Oise, celle de l'Esches. De nombreux boisements ponctuels marquent les ruptures de relief entre les plateaux et les vallées offrant une singularité aux paysages.

Ces paysages sont aujourd'hui préservés, du fait d'une urbanisation relativement limitée et surtout réfléchi grâce aux documents d'urbanisme, pour tenir compte des enjeux environnementaux et agricoles du territoire. L'agriculture constitue une composante importante dans le cadre du maintien des paysages du territoire, qu'ils soient composés de champs cultivés ou de pâtures. La topographie du territoire est relativement accidentée à certains endroits, ce qui permet de maintenir les boisements de coteau et les fonds de vallée humides

La maîtrise de l'urbanisation est essentielle ainsi que la préservation du caractère bocager des campagnes, l'amélioration de la qualité des lisières urbaines et des entrées de ville et village et la nécessaire réflexion sur la densification des centres-villes et bourgs. Ce sont d'ailleurs des critères inscrits au sein des documents projetés dans la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Thelloise actuellement en cours : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Afin de favoriser une vision d'ensemble de la protection des milieux les plus sensibles d'un point de vue environnemental, la CCT a lancé un marché dans le cadre de la révision du SCoT pour produire une Evaluation Environnementale Stratégique et définir une trame verte et bleue en lien avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Hauts de France. Cette étude a été livrée.

La lutte contre les pollutions

La lutte contre les pollutions constitue également une priorité de la CCT via sa compétence *assainissement* collectif.

La CCT gère 11 stations d'épuration et réalise des travaux sur les réseaux d'assainissement.

A l'échelle de la CCT, l'exercice de la compétence assainissement représente des enjeux très importants : environnementaux, techniques, financiers et nécessite que la CCT s'organise et se dote d'outils à la mesure de ces derniers.

Afin d'optimiser la gestion de cette compétence et en mesurer les impacts sur les budgets à venir de la CCT, une étude de schéma directeur d'assainissement (SDA) a été lancée en 2019.

A ce stade d'avancement, le SDA en cours d'élaboration a servi de support à la préparation budgétaire 2021 et d'outil de pilotage des différents chantiers déjà mis en œuvre et à démarrer.

L'ensemble des communes de la CCT est desservi par une quinzaine de points de captage d'eau. La compétence eau potable relève actuellement de l'échelon communal et/ou syndical.

On compte sur le territoire deux initiatives novatrices d'installation de stations de méthanisation dont les travaux sont terminés depuis la fin de l'année 2020. A terme il est question d'intégrer les déchets de cantines des établissements scolaires environnant avec lesquels un partenariat aura été réalisé.

Un projet de station de Gaz Naturel pour les Véhicules (GNV) sur le territoire aurait également un impact significatif en termes de développement durable en imposant une flotte de camions de collecte des déchets roulant au GNV, par exemple.

L'entretien des cours d'eau participe enfin à la préservation des écosystèmes remarquables du territoire. En effet, la CCT est dotée de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et adhère à trois syndicats de rivières :

- Syndicat des Intercommunalités de la Vallée du Thérain (SIVT),
- Syndicat Intercommunal du Bassin de l'Esches (SIBE),
- Syndicat de la Thève (SITRARIVE).

Ces syndicats réalisent de travaux d'aménagement et d'entretien des rivières :

- le Thérain pour le SIVT,
- l'Esches et de la Gobette pour le SIBE,
- la Thève pour le SITRARIVE.

La CCT est concernée par la préservation de la biodiversité, via la présence sur son territoire, de plusieurs sites Natura 2000 dont notamment la Cuesta Sud du Pays de Bray et la vallée de l'Oise à Boran-sur-Oise. A noter également la présence du PNR Oise Pays de France sur les communes de Boran-sur-Oise et Précy-sur-Oise.

Les habitants peuvent solliciter depuis 2020, l'appui technique du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Oise en ce qui concerne, entre autres, les aménagements paysagers des constructions. Ils peuvent prendre RDV au sein des locaux de la CC Thelloise, à la fréquence d'un mercredi par mois (de 9h à 13h), en plus de la possibilité de se rendre à Beauvais dans les locaux du CAUE. Le Conseil va également mettre à jour sa plaquette des recommandations architecturales, la dernière datant de 2003.

3. En matière de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations

Le partenariat avec l'ADIL

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CCT adhère à l'ADIL 60. Ce partenariat permet d'informer les habitants du territoire sur les possibilités de rénovation de leur logement via la mise en place d'un espace info énergie sur le territoire.

L'élaboration du PLH

Outre cette mission d'information, la CCT souhaite profiter de l'expertise de cette association dans le cadre de son projet d'élaboration de Programme Local de l'Habitat (PLH) en lien avec la procédure de révision du SCOT. C'est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat. Il doit apporter une vision collective du bassin d'habitat et mutualiser la gestion des problématiques identifiées.

Les orientations et actions retenues dans ce document permettront de corriger les déséquilibres du territoire et d'agir pour une répartition harmonieuse, diversifiée et équilibrée des logements et des populations (écoconstructions, développement des centres-bourgs, amélioration et réhabilitation du parc existant, requalification des quartiers anciens, ...).

De la même façon, le PLH veillera à concevoir un projet de territoire économe en matière de consommation de l'espace perméable, ce qui aura pour conséquence d'impacter les transports publics avec un souci réaffirmé de limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Historiquement, un PLH a été approuvé en 1999, n'ayant pas fait l'objet de suivi ou de bilan. Des évolutions législatives et de périmètre de la communauté nécessitent sa mise à jour, notamment la loi du 24 décembre 2019.

La CCT va faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien ces travaux, au cours de l'année 2021.

De plus, à ce stade et tel que soumis à débat lors du Conseil de communauté du 20 décembre 2018, le PADD du SCOT n'exclut pas une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire afin d'aider les propriétaires, bailleurs et occupants à rénover leur logement afin de lutter contre l'habitat dégradé et la précarité énergétique et contribuer également à remettre sur le marché des logements vacants.

La CCT a souhaité répondre aux besoins qui se sont exprimés concernant son offre de halte-garderie itinérante en privilégiant les accueils à la journée avec une plus grande amplitude horaire.

Les actions à destination des séniors

Avec l'augmentation de la part des personnes âgées sur le territoire, les questions liées au vieillissement sont nombreuses : perte d'autonomie, isolement, adaptation du logement, etc. On compte plusieurs maisons solidaires sur la CC Thelloise, dont la Maison Départementale de la Solidarité située à Noailles.

Depuis 2000, la CCT propose également des ateliers informatiques à destination des seniors. En 2019, le territoire signe la convention *Oise Seniors* avec le CD60 dans un but d'accompagnement renforcé grâce à de nouveaux ateliers pour les aînés.

Il existe également un système d'information et d'alerte- auquel le Maire d'une commune membre peut adhérer s'il le souhaite- Il prévient en cas de risque affectant la sécurité (météo), d'évènements particuliers (travaux, coupure, manifestation...).



Les services itinérants de la Petite Enfance

En lien avec le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) :

- Les haltes garderies itinérantes, afin d'offrir un service au plus proche des besoins des familles des milieux ruraux, disposent de plusieurs lieux d'accueil,

	Abbecourt Maison du village Rue de Hodenc L'Evêque	Fresnoy-en-Thelle Centre de Loisirs Place de la mairie		Sainte-Geneviève Centre Yves Montand 48 rue de l'Avenir	Neuilly-en-Thelle Pôle Animation Jeunesse 5 rue de Driard
Lundi	8h00 à 18h00		Mercredi	8h00 à 18h00	
Mardi	8h00 à 18h00		Jeudi		8h00 à 18h00
Jeudi		8h00 à 18h00	Vendredi		8h00 à 18h00

- De meilleures articulations entre l'offre d'accueil des Maisons du Conseil Départemental et ses Maisons de la Solidarité doivent être recherchées,
- La promotion des approches partenariales en matière d'emploi, d'insertion et de formation pour répondre aux problématiques signalées notamment par le SMDO (chauffeurs PL) et Récréa (MNS),
- Des services numériques plus nombreux, faciles d'emploi, accessibles à tous, en complément des services physiques en complément de la démarche engagée par la CCT en matière de modernisation des modes de paiement de ses créances (PFAC/GHI/OM),
- Des espaces de co-working, comme alternative au télétravail qui renforce le sentiment d'isolement.

4. En matière d'animation locale et de gouvernance de la CCT

Afin de permettre une bonne cohésion entre les habitants du territoire, les communes membres de la CC Thelloise mettent à disposition des lieux conviviaux et organisent divers événements mettant en œuvre leur rôle dans la cohésion sociale : médiathèque, parcs, gymnases, piscines, patinoire, pour également accueillir des événements ponctuels : marchés de Noël, journée du Patrimoine, rencontres sportives....

La démocratie participative

Enfin, ce rapport est aussi l'occasion d'insister sur les modalités participatives retenues par la CCT pour la révision de son SCoT. De nombreux ateliers ont d'ores et déjà été organisés et deux réunions publiques sont prévues, dont une en mars 2021, afin de présenter à la population mais aussi aux acteurs du territoire (entreprises, agriculteurs, services, ...) les grandes orientations de la Thelloise.

Dans un autre registre de la démocratie participative, le travail mené à partir de la gouvernance des ZAE transférées pour mettre en place un comité de gouvernance a avancé.

Il vise à mieux anticiper les difficultés inhérentes à la reprise de ce type de compétences et doit faire émerger un lieu d'échanges et de concertation permanent sur le projet de territoire de la Thelloise. Au sein de cette conférence des ZAE, seront évoquées des pistes de mutualisation et de synergie entre acteurs locaux (collectivités locales/entreprises, commerçants et artisans ...) que ce soit au niveau des moyens (développer les moyens de communication avec l'accès au très haut débit, l'accès aux transports en commun notamment pour les parcs d'activités, ...), des ressources humaines (favoriser la recherche de compétences difficiles à trouver, ...), des services aux entreprises (en matière de déchets) ou encore d'achats...

Le développement des supports de communication de la Thelloise

Les habitants sont informés des projets et événements menés et à venir sur le territoire, grâce au magazine *Thelloise'Mag* (trois numéros par an). L'année 2020 et son contexte particulier n'auront permis de l'éditer que deux fois.

Le site internet de la Thelloise, refondu totalement en 2019 est mis à jour de façon régulière dans un but d'information auprès de la population : jour de ramassage des déchets, événements ponctuels, etc.

Un certain nombre d'onglets permanents traitent également des sentiers de randonnées pédestres ou de points sur l'urbanisme. Le site de la Thelloise arbore une apparence plus moderne et une interface simplifiée où les communes membres sont valorisées. La modernité passe aussi par les réseaux sociaux (Facebook) auquel le site est lié, avec une autre page qui traite de la prévention et de la valorisation des déchets. L'annuaire des entreprises est également présent sur le site, afin de favoriser les professionnels du territoire auprès de la population.

Les supports de communication de la Thelloise, véritables vecteurs de promotion de ses actions, s'agissant notamment de celles menées en matière de développement durable feront l'objet en 2021 d'une attention particulière du fait de l'actualité de l'EPCI.

L'organisation interne de la Thelloise

En ces temps particuliers, le conseil communautaire ne peut plus être organisé au sein des locaux de l'intercommunalité situés à Neuilly-en-Thelle du fait de la distanciation sociale imposée en un même lieu depuis la crise sanitaire. C'est pourquoi de manière temporaire, le Conseil Communautaire se déroule dans la salle des fêtes de Puiseux-le-Hauberger.

Assurer la sécurité au travail des agents intercommunaux passe également par la prévention des risques. Dans cet objectif, des agents ont pu suivre une formation de sauveteur secouriste du travail, afin de sensibiliser aux bonnes pratiques professionnelles.

5. En matière de dynamiques et de développement

La CCT, en partenariat avec les chambres consulaires, initie des actions de prospection et de conseils auprès des entreprises pour leur proposer son offre de service et les accompagner dans leurs projets de développement.

La promotion du territoire et le soutien aux entreprises du territoire

La Thelloise continue de favoriser les opérations d'aménagements économiques en développant plusieurs espaces à vocation économiques :

- Pour Neuilly en Thelle ; la parcelle X352-354 accueillera 4 lots sur une surface totale de 9 643 m². Aussi, une pré-étude pour le développement d'une zone d'activité sur 6 parcelles a été réalisée. Si ce projet abouti, l'accueil d'entreprises sera possible sur 10 lots d'une surface allant de 1 600 à 10 165 m²,
- Pour Noailles, une pré-étude pour la réalisation d'une opération d'aménagement à vocation économique vient d'être lancée.

L'intercommunalité se structure afin d'optimiser l'entretien de ses zones d'activités leur permettant de conserver leur attractivité via l'entretien des espaces verts, des voiries, des candélabres... Le soutien au maintien et à l'installation des commerces et services de proximité en lien avec les organismes consulaires avec lesquels des coopérations sont déjà à l'œuvre :

En 2021, la CCT va renouveler sa confiance à la Chambre du Commerce et de l'Industrie (CCI) et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Ces partenariats ont pour objets de favoriser la création d'activités et le développement des entreprises situées sur le territoire intercommunal.

Par ailleurs, pour favoriser l'implantation d'entreprises situées en dehors du territoire, la CCT va développer divers actions et outils de promotion :

- La création d'une plaquette de promotion économique du territoire,
- Le développement de la partie développement économique du site internet,
- La transmission d'informations via les réseaux sociaux (Linkedin) permettant la valorisation des atouts du territoire.

La collecte et le traitement des déchets

La CCT exerce également la compétence *collecte et traitement des déchets des ménages* et déchets assimilés. Elle délègue le traitement des déchets au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO). A ce titre, depuis la Redevance Spéciale pour les entreprises, la rationalisation des méthodes de collecte, l'extension des consignes de tri, la mise en place d'une Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères constituent les principales évolutions du Service Public d'Élimination des Déchets en 2020.

Les équipes de la CCT montrent l'exemple en proposant aux agents de faire le tri au sein des locaux. Les agents sont également dotés d'une poubelle de tri individuel.

Ainsi on trouve une poubelle dédiée au verre, aux emballages, aux piles crayons ainsi qu'un *bio-seau* pour récupérer les déchets organiques, dans le réfectoire. Les déchets organiques sont ensuite compostés et répartis par l'animatrice dans les parterres de fleurs du site de la CCT.

La CCT poursuit ses actions de sensibilisation au geste du tri via son ambassadrice. Cette mission conforte les démarches menées sur l'ensemble du territoire. Des animations et ateliers ludiques sont prévus également sur ce thème comme la fabrique des alternatives, proposée par le Centre

Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Oise. D'autres actions sont prévues en partenariat avec le SMDO, à l'origine d'animations le recyclage des déchets à destination de la population via des réunions, des évènements publics (brocantes, évènements sportifs, etc.) dans un but de sensibilisation. Il est également possible de visiter le centre de tri le plus performant de France, où un parcours ludique est proposé sous forme de visite guidée du site, accessible par tous.

La crise sanitaire a eu des impacts sur les animations visant à promouvoir le tri et la valorisation des déchets puisqu'elles ont été suspendues une partie de l'année 2020.

Les ateliers de compostage et de jardinage au naturel menés par le service prévention et gestion des déchets,

Les visites de sensibilisation dans les écoles toujours par ce même service.

La poursuite de la collecte des textiles via des bornes réparties sur le territoire (éco textile ou le Relais).

La poursuite du programme de prévention des déchets avec la vente de composteurs pour les particuliers, les entreprises, et les administrations.

La mise en place de l'extension des consignes de tri.



IV. Conclusion

Ce rapport interne élaboré depuis trois années par la CCT et relatif à sa politique permet de mesurer l'impact des actions déjà menées et de poser les bases d'actions à développer dans le cadre des cinq thématiques ci-dessous

- Lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Cohésion sociale et de solidarité entre territoire et générations,
- Développement économique,
- Service au public.

Ce rapport ne contient pas d'indicateurs de mesure de la performance DD. Cependant, il témoigne des efforts de la CCT - ses élus et ses équipes - mais aussi des habitants et acteurs du territoire d'agir de façon plus vertueuse. En effet, la démarche constituée par le Plan Climat Air et Énergie en cours d'élaboration, va venir appuyer les potentielles actions à mettre en place sur le territoire, et mettra en place des indicateurs à suivre pour les prochaines éditions de ce rapport de développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20210225-250221-DC-I-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2021

Affichage : 26/02/2021

Communauté de communes Thelloise

PÔLE COHÉRENCE TERRITORIALE

7 avenue de l'Europe – 60530 Neuilly-en-Thelle

Février 2021